

**MODE D'EMPLOI DU  
PLAN CLIMAT POUR  
LES FINANCEMENTS  
EXPORT**

# PLAN CLIMAT POUR LES FINANCEMENTS EXPORT

## RAPPORT DU GOUVERNEMENT AU PARLEMENT



Remise du rapport au  
Parlement le 12 octobre 2020

Plan climat pour  
les financements  
export

1

Trajectoire d'arrêt du soutien pour des projets d'exploitation d'hydrocarbures

2

Norme de performance pour les centrales thermiques

3

Mécanisme incitatif pour les projets durables

**1.**

# **FIN DU SOUTIEN AUX PROJETS PÉTROLIERS ET GAZIERS**

# FIN DU SOUTIEN AUX PROJETS PÉTROLIERS ET GAZIERS

## LOI DE FINANCES 2023

### Article 152: Arrêt du soutien à l'export des hydrocarbures.

« Les troisième à septième alinéas de l'article L. 432-1 du code des assurances sont remplacés par les dispositions suivantes : « La garantie de l'État prévue au présent article ne peut être accordée en vue de l'exportation de biens et de services pour des opérations ayant pour **objet direct** l'exploration, la production, le transport, le stockage, le raffinage ou la distribution de charbon ou d'hydrocarbures liquides ou gazeux ainsi que la production d'énergie à partir de charbon, à l'exception des opérations ayant pour effet de réduire l'impact environnemental négatif, d'améliorer la sécurité d'installations existantes ou leur impact sur la santé sans en augmenter la durée de vie ou la capacité de production, ou visant le démantèlement ou la reconversion de ces installations. »



[LOI n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 \(1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Une approche au cas par cas sera privilégiée pour les centrales thermiques au gaz venant améliorer le mix électrique du pays d'accueil.

**2.**

# **BONUS ENVIRONNEMENTAL**

# BONUS ENVIRONNEMENTAL

1



Quelle « bonification » ?

2



Comment être éligible ?

3



Quelle instruction ?

# BONUS CLIMATIQUE POUR LES FINANCEMENTS DIRECTS DU TRÉSOR

## FASEP

1

Doublement de l'enveloppe par rapport à 2020 à 50 M€ pour financer des projets verts

2

Possibilité de réaliser davantage de FASEP-études en amont de grands projets d'infrastructures verts

## Prêts du Trésor

1

Abaissement de la part française de 70% à 60% pour les prêts concessionnels

2

Abaissement de la part française de 50% à 35% pour les prêts directs

3

Accroissement de 400M€ de l'enveloppe de Prêts du Trésor

Ces produits-là ne peuvent bénéficier que du Bonus climatique (uniquement pour les objectifs d'Atténuation du changement climatique et d'Adaptation au changement climatique).

# BONUS ENVIRONNEMENTAL POUR L'ASSURANCE-EXPORT

## Assurance- crédit

1

Le seuil maximal de quotité financée établi à deux fois la part française, appliqué (i) aux Grands Comptes, (ii) aux Grands Projets et (iii) aux financements de projet est porté à 85% de la valeur exportée du contrat – maintien du seuil minimal de 20% de part française

2

L'avance sur prime dans le cas des financements de projets à recours limité est abandonnée pour les contrats d'un montant inférieur ou égal à 50M€ ou portés par des ETIPME (CA < 300M€)

3

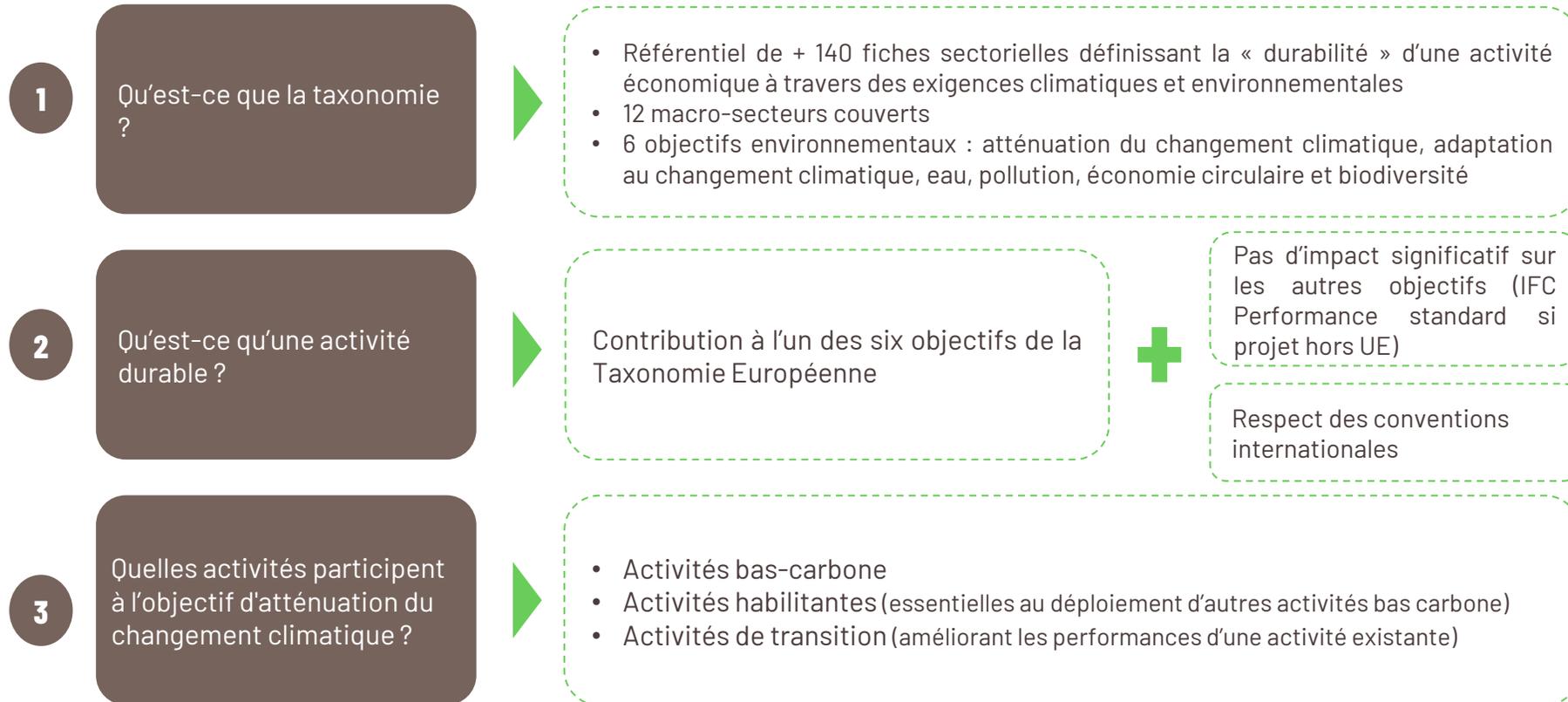
Octroi d'un taux stabilisé bonifié pour les demandes portant sur les projets durables du secteur naval pour compenser les coûts d'abattement des technologies les plus vertueuses

4

La quotité garantie est rehaussée de 95% à 98% pour les opérations éligibles et portées par des ETIPME (CA < 300M€)

Le Bonus climatique est devenu le Bonus environnemental depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024

# INSTRUCTION BONUS ENVIRONNEMENTAL



**Le Bonus climatique est devenu le Bonus environnemental depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024**

# BONUS ENVIRONNEMENTAL

## TAXONOMIE EUROPÉENNE - EXEMPLE DE PROJET

### Projet éolien en mer

1

Atténuation du changement climatique – **Seuil de 100 gCO<sub>2,eq</sub>/kWh** mais éligibilité de principe

2

Respect des autres objectifs environnementaux

- ✓ Eau : Respect de la réglementation UE sur l'eau (*cas d'un projet dans l'UE sinon respect des normes de performance de l'IFC*)
- ✓ Economie circulaire : Indication sur l'ambition de maximiser le recyclage en fin de vie (déclaratif)
- ✓ Pollution : n.a.
- ✓ Biodiversité : Etude (EIA) et plan d'atténuation des impacts sur la biodiversité – non encore remise (cas classique – conditionne l'octroi de la police au-delà du seul bonus environnemental)

### Export de matériel roulant

1

Atténuation du changement climatique – **Train électrique donc sans émissions directes : éligible**

2

Respect des autres objectifs environnementaux

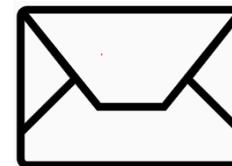
- ✓ Eau : n.a.
- ✓ Economie circulaire : Gestion correcte des déchets en utilisation et fin de vie conformément à la réglementation locale
- ✓ Pollution : Minimiser le bruit ex. moins de 99 dB à 250 km/h
- ✓ Biodiversité : n.a.

# BONUS ENVIRONNEMENTAL

## LETTRE DE SOUTIEN



- Possibilité d'émettre une lettre de soutien mentionnant une éligibilité au Bonus environnemental sujette à instruction
  - Demande de l'entreprise à son chargé d'affaires dans le cadre d'une lettre de soutien classique
  - Avis des services de Bpifrance Assurance Export et de la Direction Générale du Trésor prenant en compte les informations transmises, *a minima* l'objet détaillé du projet et l'identité de l'exportateur



# BONUS ENVIRONNEMENTAL

## DEMANDE D'ASSURANCE-CRÉDIT

Lettre de soutien

Demande  
d'assurance-crédit

Avis d'éligibilité par  
Bpifrance AE

Orientation de la Direction  
Générale du Trésor

Décision – commission des  
garanties ou délégation

Promesse de  
garantie

Police d'assurance

Annexe à la  
demande  
d'assurance-crédit

Note argumentée

1

Préciser le(s) secteur(s) d'activité (classification NACE) du projet

2

Comment le projet contribue-t-il à l'un des six objectifs de la Taxonomie européenne (Atténuation du changement climatique, Adaptation au changement climatique, Eau, Pollution, Economie circulaire, Biodiversité)?

3

Quelles sont les performances climatiques et environnementales attendues pour le projet ?



Détailler la réponse aux questions, y.c. hypothèse et calcul de l'analyse de performance climatique, et apporter tout autre élément pour juger de l'éligibilité (y.c. DNSH si disponible à ce stade)

# BONUS ENVIRONNEMENTAL

## INSTRUCTION EN ASSURANCE-CRÉDIT

Lettre de soutien

Demande  
d'assurance-crédit

Avis d'éligibilité par  
Bpifrance AE

Orientation de la Direction  
Générale du Trésor si besoin

Décision – commission des  
garanties ou délégation

Promesse de  
garantie

Police d'assurance

1

Avis d'éligibilité  
par Bpifrance AE

Un confort sur la performance climatique et environnementale du projet (respect de la contribution substantielle pour l'un des six objectifs selon les seuils de la Taxonomie) est attendu. L'équipe ESC de Bpifrance Assurance Export se charge ensuite de rédiger un avis pour valider ou pas le Bonus environnemental.

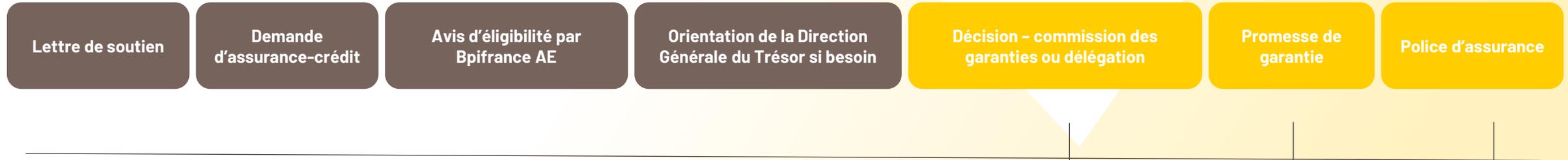
2

Orientation de la  
Direction Générale  
du Trésor

L'orientation de la Direction Générale du Trésor sur la base de l'avis de Bpifrance Assurance Export et sur la performance climatique et environnementale du projet peut être nécessaire pour les projets les plus complexes. Pour les autres Bpifrance Assurance Export peut accepter le Bonus environnemental en délégation.

# BONUS ENVIRONNEMENTAL

## DÉCISION ET SOUTIEN EN ASSURANCE-CRÉDIT



- Prise de décision sur la base minimale du critère climatique ou environnemental
- Emission d'une promesse de garantie avec possibilité de réserves sur l'octroi du Bonus environnemental en fonction du niveau de détail de l'instruction (cf. réserves E&S dans une instruction classique)
- La promesse de garantie est valable sur des termes non bonifiés
- Les réserves sont levées afin de pouvoir émettre la police

# BONUS ENVIRONNEMENTAL

## EXEMPLE PRATIQUE POUR L'ASSURANCE-CRÉDIT

### Barrage hydroélectrique

#### Exportateur

- 1 Identifier le secteur d'activité du projet – Production d'électricité à partir d'énergie hydraulique D.35.1.1
- 2 Définir l'objectif climatique motivant la demande Atténuation du changement climatique
- 3 Identifier dans la Taxonomie les critères techniques correspondant au secteur d'activité et à l'objectif climatique – Intensité carbone < 100 gCO<sub>2,eq</sub>/kWh
- 4 Evaluer la performance du projet – intensité carbone de 25gCO<sub>2,eq</sub>/kWh
- 5 Remplir l'annexe Bonus environnemental Rédiger la note argumentée

#### Bpifrance Assurance Export

- 1 Vérifier la complétude des informations Annexe bien remplie & Note argumentée
- 2 Comparer les performances annoncées aux valeurs de références indiquées dans la Taxonomie – éligibilité de principe, et intensité carbone < 100 gCO<sub>2,eq</sub>/kWh
- 3 Rédaction de l'avis d'éligibilité et prise en délégation chez Bpifrance Assurance Export – Favorable à l'éligibilité

# BONUS ENVIRONNEMENTAL

## EXEMPLE PRATIQUE POUR L'ASSURANCE-CRÉDIT

Délégation Bpifrance Assurance Export

1

Position de principe – Favorable

Analyse du respect des autres objectifs environnementaux

✓ Eau : Plan de gestion du bassin fluvial aux normes

2

✓ Pollution : Plan de gestion du bassin fluvial aux normes

✓ Economie circulaire : n.a.

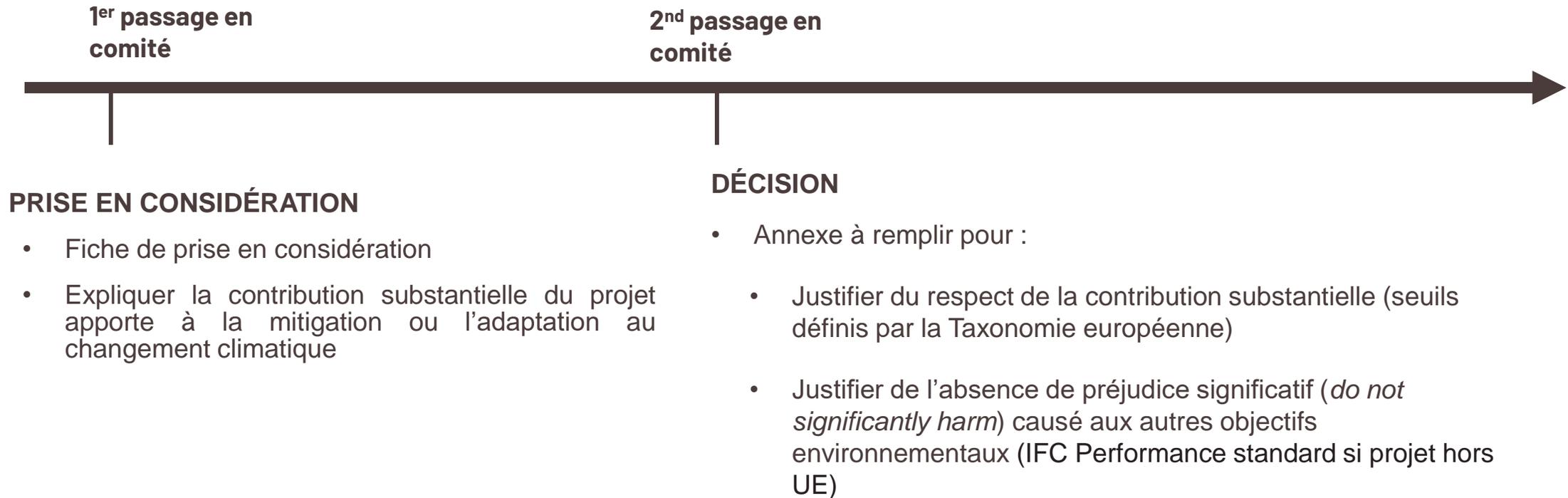
✗ Etude (EIA) et plan de mitigation des impacts sur la biodiversité – non encore remise (*cas classique – conditionne l'octroi de la police au-delà du seul bonus climatique*)

Promesse de garantie avec réserve

Réception de la documentation E&S finalisée, validation et insertion dans la documentation financière (nécessaire au bouclage de l'opération) – Favorable

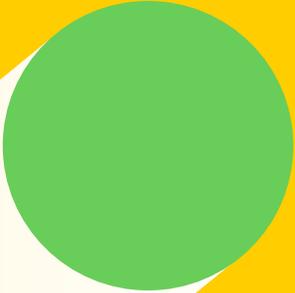
Levée de la réserve et émission de la police

# BONUS CLIMATIQUE POUR LES FINANCEMENTS DIRECTS DU TRÉSOR



Ces produits-là ne peuvent bénéficier que du Bonus climatique (uniquement pour les objectifs d'Atténuation du changement climatique et d'Adaptation au changement climatique).

Ce document est établi à titre informatif. Il ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un document de nature contractuelle émis par Bpifrance. Bpifrance met tout en œuvre afin de s'assurer que les informations fournies dans ce document sont à jour. Ce document ne prend pas en compte les besoins et demandes spécifiques applicables à votre projet et ne vous dispense pas de rechercher les conseils d'un professionnel.



# SERVIR L'AVENIR

**bpifrance**